

Administration Communale

Séance du 09 septembre 2013.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/13/07/012/PYG

12.- Achat de matériel pour les écoles – Conditions et mode de passation du marché — Dossier 20130025 – Approbation – Décision.-

Sont présents M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, Mme PERNIAUX Cynthia, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux et M. BURION Michel, Directeur général.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 8.500,00 EUR) ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 110 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 4 ;

Considérant que la Cellule marchés publics a établi une description technique N° 20130025 pour le marché "achat de matériel pour les écoles" ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

* Lot 1 (chaises pour maternelles), estimé à 495,86 EUR hors TVA ou

599,99 EUR, 21% TVA comprise

* Lot 2 (bancs avec dossier pour maternelles), estimé à 330,57 EUR hors TVA ou 399,99 EUR, 21% TVA comprise

* Lot 3 (tables rectangulaires pour maternelles), estimé à 371,90 EUR hors TVA ou 450,00 EUR, 21% TVA comprise

* Lot 4 (armoires métalliques à volets), estimé à 2.727,27 EUR hors TVA ou 3.300,00 EUR, 21% TVA comprise ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 3.925,60 EUR hors TVA ou 4.749,98 EUR, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée par facture acceptée ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire, article 722/741-98 ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er.- D'approuver la description technique N° 20130025 et le montant estimé du marché "achat de matériel pour les écoles", établis par la Cellule marchés publics. Le montant estimé s'élève à 3.925,60 EUR hors TVA ou 4.749,98 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2.- De choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché.

Article 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2013, article 722/741-98.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,
(s) M. BURION.

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,